

LA GESTION ET LE COÛT-VÉRITÉ DES DÉCHETS

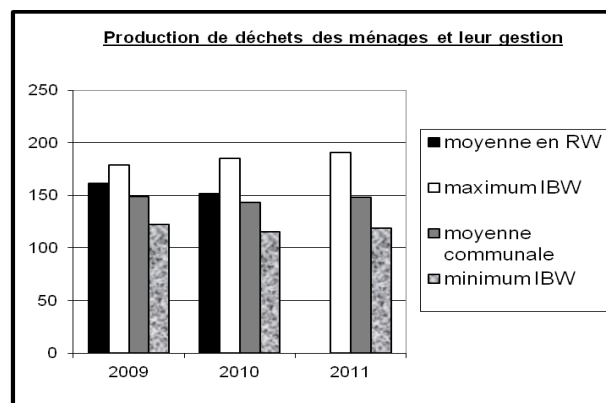
Commune : Villers-la-Ville	Intercommunale : I.B.W.
Nombre d'habitants : 10.166 (31/12/2010)	

1. La production de déchets des ménages et leur gestion

	Moyenne en Région wallonne kg/an/habitant 2010	Moyenne dans votre commune kg/an/habitant 2011	Quel est le service de collecte et de traitement ?
Ordures ménagères	151,51	148,40	Collectes en porte à porte / Valorisation UVE
Déchets verts	64,57	76,39	parcs à conteneurs / Compostage
Encombrants	41,49	29,39	Collectes sélectives en porte à porte + parcs à conteneurs / Broyage - Incinération
Déchets inertes	95,66	89,88	Parcs à conteneurs / Recyclage
Bois	28,4	31,83	Parcs à conteneurs / Valorisation - Recyclage
Papiers/cartons	58,34	56,79	Collectes sélectives en porte à porte + parcs à conteneurs / Recyclage
Verres	29,29	27,56	Parcs à conteneurs + Bulles / Recyclage
PMC	15,79	15,92	Collectes sélectives en porte à porte + parcs à conteneurs / Recyclage
Métaux	7,2	7,71	Parcs à conteneurs / Recyclage
DEEE	6,19	8,11	Parcs à conteneurs / Valorisation - Recyclage
Autres (piles, huiles, pneus,...)	8,02	9,03	Parcs à conteneurs / Tri - Valorisation - Recyclage
TOTAL	506,46	501,01	

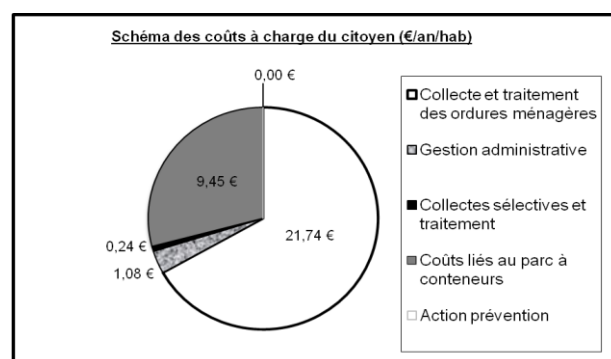
Année	Ordures ménagères Moyenne en RW en kg/habitant/an	Ordures ménagères IBW en kg/habitant/an		Ordures ménagères Moyenne communale en kg/habitant/an
		Minimum	Maximum	
2009	161,62	122,51	179,11	148,69
2010	151,51	115,21	185,47	143,50
2011	151,51 (*)	118,69	190,68	148,40

(*) Moyenne 2010 prise en considération car 2011 non communiquée



2. Schéma des coûts communaux à charge du citoyen en 2011

	€/an/habitant	en %
Collecte et traitement des ordures ménagères	21,74 €	66,87%
Gestion administrative	1,08 €	3,32%
Collectes sélectives et traitement	0,24 €	0,74%
Coûts liés au parc à conteneurs	9,45 €	29,07%
Action prévention	0,00 €	0,00%
Total	32,51 €	100,00%



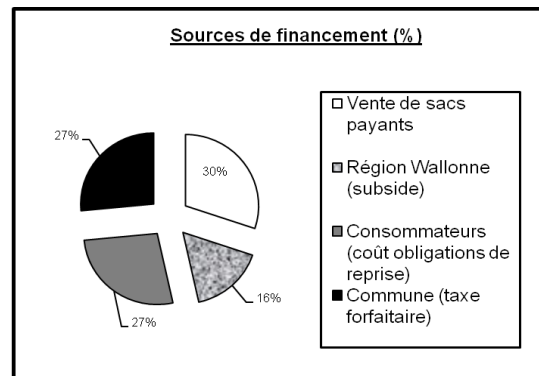
ATTENTION NON COMPRIS (ramassage et évacuation des dépôts sauvages, cimetières, ...)

Taxes appliquées sur les ordures ménagères et les encombrants :

- Taxes régionales : 6,13 €/Tonne en UVE (Unité de Valorisation Energétique = incinérateur)
- Taxes provinciales : 1,74 €/Tonne en UVE
- Taxes communales : 3 €/Tonne en UVE

3. Sources de financement

	en €	en %
Vente de sacs payants	177.397,17	30,16%
Région Wallonne (subside)	96.310,06	16,37%
Consommateurs (coût obligations de reprise)	158.589,60	26,96%
Commune (taxe forfaitaire)	155.934,00	26,51%
Total	588.230,83	100,00%



4. Votre contribution directe à la commune et le service y afférant

a) Services :

Services minimum :

Collectes en porte-à-porte des ordures ménagères
Collectes sélectives des papiers, des verres et des PMC
Parc à conteneurs

Services complémentaires :

Collecte de sapins de Noël
Collecte encombrants (système à la demande payant)

b) Extrait du règlement taxe :

Isolé	ménage de 2 personnes	ménages de 3 personnes et +	secondes résidences	indépendants et commerçants
25 €	37 €	50 €	50 €	50 €

5. Votre contribution via l'achat de certains produits

Déchets	Organisme de gestion	Coût par habitant (en €)
Huiles usagées	VALORLUB	0,11
Huiles de friture	VALORFRIT	0,15
Piles	BEBAT	1,90
Emballages	FOST PLUS	6,70
Pneus	RECYTYRE (*)	1,91
DEEE	RECUPEL (*)	4,83

(*) Coût par habitant 2007 car 2010 non communiqué

6. Comment réduire votre facture déchets ?

Moins de déchets produits, c'est mieux pour l'environnement et autant d'économie pour vous. Participez aux collectes sélectives !

Conseils de prévention :

- Compostez à domicile vos déchets verts et déchets organiques en vous entourant des conseils et informations nécessaires.
- Broyez vos tailles de haies et d'arbres pour épandre le broyat autour de vos plantations.
- Achetez seulement ce dont vous avez besoin.
- Evitez le gaspillage de denrées alimentaires, n'achetez que les quantités nécessaires, rangez régulièrement le contenu de votre frigo.
- Privilégiez les produits durables et évitez les produits jetables (vaisselles jetables, piles jetables, ...) ou de mauvaise qualité.
- Privilégiez les recharges et les produits peu emballés (vrac, découpe, grands conditionnements).
- Pour transporter vos courses, pensez aux sacs réutilisables, aux paniers et caisses pliantes.
- Consommez l'eau du robinet, ne nécessitant pas d'emballage.
- Vous souhaitez jeter des objets, peuvent-ils encore servir ? Pensez au réemploi (réparer, donner, emprunter, revendre).
- Privilégiez l'emballage en verre à tout autre contenant.
- Achetez malin pour jeter moins : évitez le suremballage.
- Choisissez les boissons en bouteilles consignées.
- Venez au parc à conteneurs quand vous avez un coffre plein de déchets, préalablement triés.

Actions de prévention menées par votre commune et votre intercommunale :

- Participation à la campagne sur le gaspillage alimentaire.
- Journées de collectes vélos, jouets.

7. Renseignements : service environnement : 071/87.03.89